

Agence Régionale de Santé (ARS)
Normandie
Secrétariat Général

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Sensibilisation aux gestes d'urgence adaptés à l'enfant en Normandie

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2025-32
Date limite de remise des plis	26 / 11 / 2025 à 12 heures

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie

Secrétariat Général

Représentant : François MENGIN-LECREULX Directeur Général

Adresse : ARS Normandie

Espace Claude Monet

2, Place Jean Nouzille

14050 Caen Cedex 4

Téléphone : 02 31 70 96 96

Courriel : ars-normandie-achats@ars.sante.fr

SIRET : 13000790900018

Site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Sensibilisation aux gestes d'urgence adaptés à l'enfant en Normandie**

Cette sensibilisation s'inscrit dans le cadre du projet « Réflexe Santé, accompagner les familles au quotidien », piloté par l'ARS Normandie ayant pour objectifs d'améliorer les connaissances des familles sur leur santé quotidienne, de faire évoluer les représentations des familles sur les soins et les secours, et enfin de faire évoluer les attitudes et les aptitudes des familles face aux problèmes de santé les plus courants, les situations d'urgence, d'exception et de prévention.

Pour répondre à ces objectifs, des modules d'information sont organisés en direction des familles sur des problématiques de santé les plus couramment rencontrés : fièvre, diarrhée, difficultés respiratoires, ... Ils sont dispensés par des professionnels formés spécifiquement pour cette action.

Afin de compléter ces modules d'information, le présent accord-cadre a pour objet de sensibiliser les familles aux gestes d'urgences pédiatriques.

Code CPV	Libellé CPV
80561000-4	Services de formation dans le domaine de la santé

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Sensibilisation aux gestes d'urgence adaptés à l'enfant en Normandie
 Acheteur	Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
 Structure	5 lots
 Lieu d'exécution	Région Normandie
 Durée	12 mois – 3 reconductions - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
 Développement durable	Critère environnemental
 Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 5 lots :

Période		Durée	Montant maximum en euros HT
Lot n°1 Sensibilisation dans le territoire du Calvados			
Période initiale	De la notification au 31 décembre 2026		18 000,00€ HT
Reconduction n°1	Du 01 janvier 2027 au 31 décembre 2027		
Reconduction n°2	Du 01 janvier 2028 au 31 décembre 2028		
Reconduction n°3	Du 01 janvier 2029 au 31 décembre 2029		
Lot n°2 Sensibilisation dans le territoire de l'Eure			
Période initiale	De la notification au 31 décembre 2026		15 000,00€ HT
Reconduction n°1	Du 01 janvier 2027 au 31 décembre 2027		
Reconduction n°2	Du 01 janvier 2028 au 31 décembre 2028		
Reconduction n°3	Du 01 janvier 2029 au 31 décembre 2029		
Lot n°3 Sensibilisation dans le territoire de la Manche			
Période initiale	De la notification au 31 décembre 2026		15 000,00€ HT
Reconduction n°1	Du 01 janvier 2027 au 31 décembre 2027		
Reconduction n°2	Du 01 janvier 2028 au 31 décembre 2028		
Reconduction n°3	Du 01 janvier 2029 au 31 décembre 2029		
Lot n°4 Sensibilisation dans le territoire de l'Orne			
Période initiale	De la notification au 31 décembre 2026		15 000,00€ HT
Reconduction n°1	Du 01 janvier 2027 au 31 décembre 2027		
Reconduction n°2	Du 01 janvier 2028 au 31 décembre 2028		
Reconduction n°3	Du 01 janvier 2029 au 31 décembre 2029		
Lot n°5 Sensibilisation dans le territoire de la Seine-Maritime			
Période initiale	De la notification au 31 décembre 2026		18 000,00€ HT
Reconduction n°1	Du 01 janvier 2027 au 31 décembre 2027		
Reconduction n°2	Du 01 janvier 2028 au 31 décembre 2028		
Reconduction n°3	Du 01 janvier 2029 au 31 décembre 2029		

Définitions :

Lot	:	Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation
Période	:	Durée définie d'exécution du contrat reconductible

■ **Montants estimatifs des prestations :**

Objet	Montants estimatifs annuels
Lot n°1 Sensibilisation dans le territoire du Calvados	3 000,00€ HT
Lot n°2 Sensibilisation dans le territoire de l'Eure	2 000,00€ HT
Lot n°3 Sensibilisation dans le territoire de la Manche	2 000,00€ HT
Lot n°4 Sensibilisation dans le territoire de l'Orne	2 000,00€ HT
Lot n°5 Sensibilisation dans le territoire de la Seine-Maritime	3 000,00€ HT

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le Cahier des clauses Particulières (CCP) ;
- Le Règlement de Consultation (RC) ;
- L'Acte d'Engagement (AE), un par lot ;
- Le cadre de réponse technique et financier.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Non-interdiction de soumissionner à un marché public	<i>Attestation sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner aux marchés publics</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Références fournitures et services	<i>Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées</i>

Document	Descriptif
	<i>par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>
Qualifications professionnelles	<i>Les formateurs doivent remplir au moins l'une des conditions suivantes :</i> <i>- être titulaires du certificat de compétences de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE FPS) ou du certificat de compétences de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours citoyen (PAE FPSC) et satisfaire aux obligations de formation continue ;</i> <i>- être titulaires d'un certificat de formateur de sauveteur-secouriste du travail (FOSST) en cours de validité ;</i> <i>- être majeurs, titulaires d'un certificat de compétence de sauveteur « premiers secours citoyen », ou équivalent, de moins de trois ans et formés par leur autorité d'emploi suivant un référentiel interne déposé auprès du ministre en charge de la sécurité civile ;</i> <i>- être titulaire de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU 1 ou 2) et formés aux recommandations techniques et pédagogiques publiées sur le site internet de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.</i>
Moyens matériels	<i>Matériels pédiatrique adaptés à des situations d'urgence, pouvant mettre les participants en situation.</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
Cadre de réponse technique et financier complété	<i>Cadre de réponse détaillant :</i> <i>- Le prix unitaire d'un module de 2 heures de sensibilisation ;</i> <i>- Les moyens humains, matériels mis à disposition ainsi que l'organisation mise en œuvre ;</i> <i>- Le contenu / programme pédagogique proposé pour l'organisation des sessions</i> <i>- Les actions permettant d'inscrire ce projet dans une démarche environnementale</i>

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

ARS Normandie
Espace Claude Monet
2, Place Jean Nouzille
14050 Caen Cedex 4
Contact : Profil acheteur
Téléphone : 02 31 70 96 96
Courriel : ars-normandie-achats@ars.sante.fr

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par

l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

■ Critères de sélection des candidats :

Critère et pondération
1. Prix (40 %)
2. Les moyens humains, matériels mis à disposition ainsi que l'organisation mise en œuvre (25 %)
3. Qualité du programme pédagogique en lien avec l'objet du marché (sensibilisation aux gestes d'urgence adaptés aux enfants) (25%)
4. Actions permettant d'inscrire ce projet dans une démarche environnementale (10 %)

Modalités de calcul des notes :

Le prix est noté sur 40 points au regard d'un devis quantitatif estimatif (DQE) masqué établi sur la base des prix du BPU auxquels sont appliqués des quantités estimatives.

Une note est attribuée par comparaison entre le montant global du DQE proposé par le soumissionnaire et le montant global de l'offre (DQE) la moins disante, selon la formule :

$$N_i = 40 \times (P_m / P_i)$$

* N_i est la note attribuée au soumissionnaire

* P_i est le prix de l'offre (DQE) du soumissionnaire

* P_m est le prix de l'offre (DQE) la moins disante

Une offre anormalement basse rejetée par décision du pouvoir adjudicateur ne sera pas prise en compte comme offre la plus faible dans le calcul de la note du prix des offres.

Le critère environnemental sera noté de 0 à 10 points.

Les autres critères seront notés de 0 à 20 points, ces notes seront ensuite pondérées.

Une note totale sur 100 points est attribuée.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 2 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (entretien, questions écrites via le profil d'acheteur, ...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. La réponse est

adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : ars-normandie-achats@ars.sante.fr

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Caen
3, Rue Arthur Leduc
BP 25086
Caen
14050 Caen Cedex 4
Téléphone : 02 31 70 72 72
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr
Site internet : <http://caen.tribunal-administratif.fr/>

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)